



Saint - Denis , le 14.02.05

PREFECTURE DE LA
REUNION

Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

A R R Ê T É N° 0342

EXERCICE DE LA PHARMACIE

DECLARATION D'EXPLOITATION N° 898

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU le code de la Santé Publique , notamment les articles L. 4221-1 , L. 4221-2 , L. 5125-9 , L. 5125-16 et L. 5125-17 ;
- VU la déclaration d'exploitation n° 800 de Monsieur Gérard SUBREVILLE , en Société (E.U.R.L.) , enregistrée par arrêté préfectoral n° 2987 , en date du 12.10.01 ;
- VU la demande de Monsieur Thierry DURAND , en date du 24.11.04 , en qualité de pharmacien exerçant , Monsieur Frédéric LA ROSA et Madame Isabelle GAUTIER , pharmaciens non-exerçants , au sein de la S.E.L.A.S. (Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiées) , dénommée “ Pharmacie des Avirons ” , en vue d'obtenir l'enregistrement de la déclaration de la S.E.L.A.S. , permettant d'exploiter l'officine de pharmacie , sous l'enseigne “ Pharmacie des Avirons ” , située 60 , rue du Général de Gaulle , 97425 LES AVIRONS , à compter du 28.02.05 . ;
- VU l'acte de cession sous condition suspensive en date du 19.11.04 .
- VU les statuts de la S.E.L.A.S. , dénommée “ Pharmacie des Avirons ” établis en date du 31.01.05 .
- VU l'attestation du Conseil Central de la Section E de l'Ordre des pharmaciens concernant l'inscription de Monsieur Thierry DURAND , en date du 14.01.05 ;
- VU l'attestation du Conseil Central de la Section E de l'Ordre des pharmaciens concernant l'inscription de la S.E.L.A.S. dénommée “ Pharmacie des Avirons ” , en date du 14.01.05 ;

Considérant que Monsieur Thierry DURAND et la S.E.L.A.S. dénommée “ Pharmacie des Avirons ” remplissent les conditions prévues aux articles L 4221-1 et L 5125-17 du Code de la Santé Publique .

ARRÊTE :

ARTICLE 1 Est enregistrée sous le n° 898 , conformément aux dispositions de l'article L 5125-16 du Code de la Santé Publique , la déclaration de Monsieur Thierry DURAND , pharmacien en exercice , faisant connaître qu'il exploite , en S.E.L.A.S. (Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiées) , dénommée “ Pharmacie des Avirons ” , à compter du 28.02.05 , l'officine de pharmacie , sous l'enseigne “ Pharmacie des Avirons ” , située 60 , rue du Général de Gaulle , 97425 LES AVIRONS , ayant fait l'objet de la licence de création n° 202 , par arrêté préfectoral n° 191 , en date du 20.01.71.

ARTICLE 2 L'arrêté préfectoral n° 2987 du 12.10.01 est abrogé à compter du 28.02.05 .

ARTICLE 3 Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés , chacun en ce qui le concerne , de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ST DENIS , le 14.02.05

LE PREFET

M. le Secrétaire Général
Franck-Olivier LACHAUD